

**REPUPLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
Charente-
Maritime**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de LE GUA
Séance du 26 septembre 2023**

NOMBRE DE MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal : 19
En exercice : 19
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 15
Date de la convocation 22 septembre 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt- six septembre à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Monsieur Patrice BROUHARD, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée- Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre - Monsieur BONDOUX Guillaume - Monsieur LATREUILLE Alain - Madame BERUSSEAU Evelyne -

Excusés : Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint (a donné pouvoir à Madame ORTEGA) - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint (a donné pouvoir à Monsieur REY) - Monsieur DEBRIE Didier (a donné pouvoir à Monsieur BROUHARD) - Madame STRADY Emmanuelle (a donné pouvoir à Monsieur LATREUILLE) - Madame CHAPRON Christine

Absents : - Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame SICARD Alix- Monsieur VICI Laurent

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Stéphane DELAGE

2023 09 84 Extension de la Zone d'Activités Les Justices - deuxième tranche - Autorisation donnée à Madame la Première Adjointe de signer le permis d'aménager

Monsieur le Maire rappelle :

La première tranche « Omégua 1 » a permis l'installation réalisée ou en cours de neuf entreprises. Quatre supplémentaires sont à l'état de projet.

La tranche 2 « Omégua 2 », objet du présent Permis d'aménager, accueillera quatre nouveaux îlots pour une surface totale de 48 955 m², dont 27 975 m² de surfaces privatives. La superficie de chaque îlot varie de 5 065 m² à 8 302 m², ils seront divisibles en 15 lots maximum.

Monsieur Patrice BROUHARD en sa qualité de Président de la communauté de communes du Bassin de Marennes a déposé le permis d'aménager auprès de la commune du GUA.

Il précise qu'afin de garantir pleinement la sécurité juridique de la procédure de délivrance du permis, il lui paraît préférable qu'il ne le signe pas lui- même en sa qualité de Maire. Il invite dès lors le conseil municipal à déléguer, pour cette affaire, la compétence de délivrance à Madame la Première Adjointe.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, - Autorise Madame la Première Adjointe à mener toutes démarches pour mener à bien l'exécution de cette affaire et notamment signer le permis d'aménager relatif à la deuxième tranche d'aménagement de la zone « Omégua 2 ».

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 29/09/2023

Publiée sur le site internet le : 29/09/2023

Le GUA, le 28 septembre 2023,
Le Maire, Patrice BROUHARD

